

Sur le procédé

ECOBLOC INSPECT SMART

Famille de produit/Procédé : Procédé de stockage d'eau pluviale

Titulaire(s) : Société **GRAF DISTRIBUTION**

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 17.2 - Réseaux et épuration / Réseaux

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V1	Première version de l'Avis Technique	LAKEL Abdel Kader	VIGNOLES Christian

Descripteur :

Le système de rétention et d'infiltration ECOBLOC INSPECT SMART est réalisé à partir d'une plaque de fond sur laquelle sont empilés des modules élémentaires. Ces éléments en polypropylène sont assemblés sur chantier.

Les modules, obligatoirement assemblés sur site au moyen des pièces de liaison prévues à cet effet, peuvent être juxtaposés ou empilés afin de constituer un réservoir destiné à recevoir des eaux pluviales.

Un espace libre entre les colonnes constituant la structure permet le passage des appareils d'exploitation.

Différents accessoires permettent de réaliser les raccordements hydrauliques, la ventilation des bassins, l'obturation des faces frontales.

Les principales caractéristiques des modules élémentaires ECOBLOC INSPECT SMART sont les suivantes :

- Couleur : noire,
- Longueur : 800 mm,
- Largeur : 800 mm,
- Hauteur : 330 mm.

Cet avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé	5
1.1.	Domaine d'emploi accepté	5
1.1.1.	Zone géographique	5
1.1.2.	Ouvrages visés	5
1.2.	Appréciation	5
1.2.1.	Aptitude à l'emploi du procédé	5
1.2.2.	Durabilité de l'ouvrage	5
1.2.3.	Impacts environnementaux	6
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	6
2.	Dossier Technique.....	7
2.1.	Mode de commercialisation.....	7
2.1.1.	Coordonnées	7
2.1.2.	Identification	7
2.1.3.	Mode de commercialisation	7
2.2.	Description.....	7
2.2.1.	Principe.....	7
2.2.2.	Caractéristiques des composants	8
2.2.3.	Aspect, état de finition	9
2.2.4.	Dimensions	9
2.2.5.	Masse	9
2.2.6.	Volume utile	9
2.2.7.	Caractéristiques mécaniques.....	9
2.3.	Dispositions de conception	10
2.3.1.	Environnement géologique et hydrologique	11
2.3.2.	Volumes.....	11
2.3.3.	Comportement mécanique	11
2.3.4.	Hydraulique	12
2.4.	Conditionnement, manutention, stockage	12
2.4.1.	Conditionnement	12
2.4.2.	Manutention.....	12
2.4.3.	Stockage	12
2.5.	Dispositions de mise en œuvre	12
2.5.1.	Opérations de terrassement	12
2.5.2.	Installation de l'ouvrage	13
2.5.3.	Remblayage latéral et recouvrement de l'ouvrage	13
2.5.4.	Ventilation	13
2.5.5.	Cas particulier des bassins n'utilisant qu'une hauteur de modules élémentaires	14
2.6.	Maintenance en service du produit.....	14
2.6.1.	Accès à l'ouvrage.....	14
2.6.2.	Entretien et maintenance.....	14
2.7.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	14
2.7.1.	Mode de fabrication	14
2.7.2.	Contrôles internes	14
2.7.3.	Contrôles externes.....	14
2.8.	Mention des justificatifs.....	14
2.8.1.	Résultats expérimentaux	14
2.8.2.	Références chantiers	15

2.9. Annexes du Dossier Technique15

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

L'avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine et dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM).

1.1.2. Ouvrages visés

Les modules ECOBLOC INSPECT SMART sont destinés à la réalisation de bassins enterrés, dans les conditions définies dans le Dossier Technique, afin de permettre :

- la rétention des eaux pluviales lorsque la structure est enveloppée dans une géomembrane étanche,
- ou l'infiltration dans le sol support lorsque l'ouvrage n'est pas conçu pour être étanche.

Il est rappelé que :

- les modules ECOBLOC INSPECT SMART ne doivent jamais être situés en zone inondable,
- la présence d'un exutoire est obligatoire : trop-plein et raccordement à un réseau d'évacuation des eaux pluviales.

1.2. Appréciation

1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Les Structures Alvéolaires Ultra Légères ECOBLOC INSPECT SMART et leur mise en œuvre répondent aux recommandations du Guide Technique "Les Structures Alvéolaires Ultra légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales" (2011).

Les essais ou études réalisés par le demandeur ou au CSTB ainsi que les références fournies montrent que ce produit permet de donner satisfaction dans le domaine d'emploi envisagé au § 1.1.

Le respect des conditions de conception et de mise en œuvre définies dans le Dossier Technique est une condition indispensable au bon fonctionnement du système.

Les volumes utiles des structures mises en œuvre limitent les volumes de terrassement nécessaires.

La conception modulaire permet de s'adapter aux contraintes topographiques de l'ouvrage.

1.2.2. Durabilité de l'ouvrage

1.2.2.1. Matériau

Compte tenu de la nature du matériau constitutif, la durabilité des composants ne pose pas de problème particulier.

1.2.2.2. Conditions d'accès

L'accessibilité aux outils d'investigation et d'entretien s'effectue au moyen de boîtes d'inspection ou de regards situés en amont et aval de l'ouvrage.

1.2.2.3. Pérennité des fonctions

Les Structures Alvéolaires Ultra Légères ne peuvent pas faire l'objet de curage total.

La mise en œuvre d'un dispositif de traitement en amont limite la fréquence des opérations d'entretien et pérennise le fonctionnement de l'ouvrage de stockage.

Il convient de tenir compte des caractéristiques des eaux pluviales (présence de macrodéchets, feuilles mortes...) pour définir les conditions d'accès et la nature du traitement préalable.

Les fonctions attendues de l'ouvrage sont conditionnées au respect des conditions d'entretien.

Les regards ou boîtes d'inspection et les lignes accessibles du bassin doivent être inspectés et, si nécessaire, curés après de fortes pluies ou accidents et à une fréquence propre aux conditions du site. Les opérations de maintenance sont à adapter en fonction du résultat de ces visites.

Dans le cas des ouvrages d'infiltration, le respect de la démarche d'étude du projet tel que défini dans le § 3 du guide SAUL (nature des effluents, caractéristiques du sol...) est impératif pour assurer le maintien de la capacité d'infiltration dans le temps.

Sous réserve du respect des règles de conception et des conditions d'entretien, le volume de stockage de l'ouvrage est considéré comme maintenu dans le temps.

1.2.3. Impacts environnementaux

Le produit ECOBLOC INSPECT SMART ne dispose d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les déclarations environnementales n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Le Groupe Spécialisé n° 17 attire l'attention du concepteur sur :

- l'importance de la protection de ces ouvrages vis à vis de l'introduction de matières décantables,
- les contraintes associées aux opérations de curage. En particulier, le choix des outils d'hydrocurage doit faire l'objet de vérifications pour s'assurer de leur compatibilité avec les caractéristiques des produits.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

2.1.1. Coordonnées

Titulaire :

Société GRAF DISTRIBUTION
 45 rue Ernolsheim
 FR-67120 DACHSTEIN
 Tél. +33 (3) 88 49 73 10
 Internet : www.graf.fr
 E-mail : info@graf.fr

Usine :

DE- 79336 Herbolzheim

2.1.2. Identification

Chaque module élémentaire et plaque de fond comporte, conformément au référentiel de la marque QB, les mentions suivantes :

- l'appellation : ECOBLOC INSPECT SMART,
- le nom du fabricant : GRAF,
- l'identification de l'usine,
- le matériau : PP,
- la date de fabrication,
- le logo suivi de la référence figurant sur le certificat.

2.1.3. Mode de commercialisation

Les produits ECOBLOC INSPECT SMART et leurs accessoires sont commercialisés en France par GRAF DISTRIBUTION via un réseau de distributeurs.

2.2. Description

2.2.1. Principe

Les produits ECOBLOC INSPECT SMART entrent dans le cadre de la réalisation d'ouvrages tels que définis dans le guide "Les Structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales" (décembre 2011).

Les produits ECOBLOC INSPECT SMART sont conçus pour créer des bassins enterrés afin d'optimiser la gestion des eaux pluviales de ruissellement, dans le domaine des travaux publics et du génie civil.

Après assemblage, les produits ECOBLOC INSPECT SMART forment une structure à pieux verticaux.

Les ouvrages réalisés à partir des produits ECOBLOC INSPECT SMART et différents accessoires permettent d'assurer les fonctions suivantes :

Fonctions de service :

Les fonctions de service assurées par les ouvrages réalisés à partir des ECOBLOC INSPECT SMART sont le stockage et/ou l'infiltration.

- La rétention des eaux pluviales est assurée lorsque la structure est enveloppée dans une géomembrane étanche.
- L'infiltration des eaux pluviales dans le sol support, quand ce dernier le permet, est assurée lorsque la structure est enveloppée dans un géotextile.

Fonctions techniques :

Les fonctions techniques assurées par les ouvrages réalisés à partir des produits ECOBLOC INSPECT SMART sont les suivantes :

Recueil et Restitution :

Ces deux fonctions sont réalisées au moyen de composants annexes comprenant des regards (ou boîtes d'inspection) mis en œuvre en périphérie et pièces d'interface.

Dans le cas d'un ouvrage étanche, le débit de l'évacuation est fonction du taux de remplissage du bassin et du diamètre intérieur de la connexion au réseau d'évacuation, ou régulé au moyen d'un dispositif adapté.

Structurelle :

Le caractère structurant du système permet de conserver un usage du sol en surface pour des aménagements routiers ou d'espaces verts.

Accessibilité:

L'accès à l'ouvrage s'effectue au moyen des regards (ou boîtes d'inspection) en périphérie d'ouvrage qui permettent l'introduction des équipements vidéo et d'hydrocurage.

Le système ECOBLOC INSPECT SMART permet l'accès des équipements vidéo et d'hydrocurage.

Ventilation :

L'ouvrage doit permettre l'équilibrage de la pression de l'air lors de phases de remplissage et de vidange. La surface transversale totale des tubes d'aération doit représenter au minimum 100 % de la surface transversale totale de la ou des conduites d'arrivées des eaux.

2.2.2. Caractéristiques des composants

Les modules élémentaires, plaques de fond, parois latérales et clips d'assemblage sont fabriqués en polypropylène à partir de résine régénérée (post consommation), d'une charge, d'un colorant et d'additifs.

Le fabricant assure l'extrusion du compound à partir des matières réceptionnées (matières triées, prétraitées et broyées).

La société Graf Holding GmbH, holding de la société Graf, est en charge de l'achat et de la transformation de paillettes de polypropylène. A partir de ces paillettes, Graf Holding GmbH fabrique une résine polymère appelé Upcyclen, qui se présente sous la forme de granulés pouvant être injectés.

Les différentes entités de Graf qui achètent ce polymère à Graf Holding GmbH, vérifient régulièrement des caractéristiques de ces granulés par rapport à leur fiche de spécification.

Les platines sont fabriquées par chaudronnage de plaques et tubes en polyéthylène vierge.

Le détail des matières est déposé au CSTB.



Un ouvrage réalisé à partir des produits ECOBLOC INSPECT SMART est constitué de plaques de fond sur lesquelles sont empilées une ou plusieurs hauteurs de modules élémentaires. Des clips d'assemblage solidarisent latéralement les différents éléments entre eux. Les faces ouvertes de la structure sont ensuite fermées à l'aide de parois latérales.

2.2.2.1. Plaques de fond

Les plaques de fond (Voir figures 1a ; 2a) répartissent uniformément l'appui de la structure sur le lit de pose. Elles sont assemblées par emboîtement avec la première couche de modules.

2.2.2.2. Modules élémentaires ECOBLOC INSPECT SMART

Les modules élémentaires ECOBLOC INSPECT SMART (Voir figures 1b et 2b) sont des blocs parallélépipédiques ouverts sur 5 faces.

2.2.2.3. Parois latérales

Les parois latérales (Voir figures 1c et 2c) ont pour fonction de fermer les faces latérales ouvertes de la structure. Elles s'assemblent manuellement sur les modules par emboîtement.

Les parois latérales disposent de réservations pour le raccordement de canalisations en matériaux thermoplastiques à paroi extérieure lisse de DN/OD 110, 125, 160, 200 et 250 conformes aux normes NF EN 13476-2 ou NF EN 1401-1 ou NF EN 1852 1.

2.2.2.4. Clips d'assemblage

Les clips d'assemblage (Voir figure 1d) ont pour fonction de maintenir latéralement les plaques de fond entre elles et les modules entre eux lors du montage et du remblayage.

Les clips d'assemblage se positionnent dans des réservations prévues à cet effet sur la plaque de fond ou sur le module, à raison de 1 clip d'assemblage par face en contact.

2.2.2.5. Platines de raccordement pour ventilation en toit de bassin

La platine de raccordement (voir figure 4) en polyéthylène DN110 ou DN200 a pour fonction de permettre une ventilation par le dessus du bassin, sans modification du module. La (ou les) platine sera positionnée sur le toit de l'ouvrage en choisissant un emplacement sur le module présentant le moins d'entrave possible au passage de l'air.

2.2.3. Aspect, état de finition

Les surfaces internes et externes des modules, plaques de fond et parois latérales sont lisses et exemptes de craquelures. Les modules, plaques de fond et parois latérales sont de couleur noire (proche RAL 9004).

2.2.4. Dimensions

2.2.4.1. Plaques de fond

Les plaques de fond (Voir figure 2a) de forme parallélépipédique ont les dimensions suivantes :

- Longueur : 800 (+0/-10) mm,
- Largeur : 800 (+0/-10) mm,
- Hauteur : 38 (+1/-2) mm.

2.2.4.2. Modules élémentaires

Les modules élémentaires (Voir figure 2b) de forme parallélépipédique ont les dimensions suivantes :

- Longueur : 800 (+0/-10) mm,
- Largeur : 800 (+0/-10) mm,
- Hauteur : 330 (+0/-5) mm (hors plots d'emboîtement).

2.2.4.3. Parois latérales

Les parois latérales (voir figure 2c), de forme rectangulaire, ont les dimensions suivantes :

- Longueur : 800 (+0/-10) mm,
- Hauteur : 295 (+/-5) mm.

2.2.5. Masse

La masse du module élémentaire seul est de 9,8 kg \pm 3%.

La masse de la plaque de fond est de 4,1 kg \pm 3%.

2.2.6. Volume utile

Le volume utile du module élémentaire est de 202,6 litres (plots d'emboîtement non compris).

Le volume utile de la plaque de fond est de 20,5 litres.

Le volume utile d'un module (2 modules élémentaires et une plaque de fond) est de 425,7 litres.

Le volume utile d'un demi-module (un module élémentaire et une plaque de fond) est de 223,1 litres.

Ces volumes sont déterminés par calcul.

2.2.7. Caractéristiques mécaniques

Les essais sont menés sur un module constitué d'une plaque de fond et de 2 modules élémentaires empilés. Cet ensemble est considéré comme représentatif du système.

2.2.7.1. Caractéristiques mécaniques à court terme

2.2.7.1.1. Résistance en compression simple

Les tests sont effectués selon le protocole de la norme NF EN 17150 « Structures Alvéolaires Ultra Légères modulaires en thermoplastiques destinées aux ouvrages de génie civil – Détermination des propriétés en compression simple à court terme ».

L'essai est réalisé par compression simple à effort constant (Méthode A) sur le montage de référence. Les caractéristiques minimales mesurées sur des éprouvettes 21 jours après leur production sont les suivantes :

Remarque :

La résistance mécanique en compression simple permet de vérifier la constance de la fabrication des produits et ne permet pas le dimensionnement mécanique de l'ouvrage.

On se référera au § 2.3.3 pour la justification du comportement mécanique lors de la phase de mise en œuvre.

Axe d'application de l'effort	Spécifications		Paramètres de l'essai
	Contrainte minimale à rupture	Déformation à la contrainte maximale	
Y : face latérale (800 x 698 mm)	137 kPa	≤ 5 %	Vitesse d'essai 0,5 ± 0,05 kN/m ² /s Température 23 ± 2°C
X : face latérale (ouverte) (800 x 698 mm)	145 kPa	≤ 5 %	
Z : face supérieure (800 x 800 mm)	363 kPa	≤ 5 %	

Remarque :

La résistance mécanique en compression simple permet de vérifier la constance de la fabrication des produits et ne permet pas le dimensionnement mécanique de l'ouvrage.

On se référera au § 2.3.3 pour la justification du comportement mécanique lors de la phase de mise en œuvre.

2.2.7.1.2. Résistance en compression simple de modules empilés

Des essais de type selon le protocole de la norme NF EN 17150 (Méthode A) réalisés sur 4 étages de modules élémentaires ont montré une charge de rupture en compression verticale (pour une vitesse d'essai de 0,5 kN/m²/s) moyenne de 360 kPa.

2.2.7.1.3. Résistance en compression simple avec effet de pente

Des essais de type selon le protocole de la norme NF EN 17150 (Méthode A) montrent l'absence d'impact d'une pente de fond de forme à 1% sur la résistance à court-terme dans le sens vertical des modules.

2.2.7.2. Comportement mécanique à long terme

Le comportement mécanique à long terme du module est basé sur des essais de rupture réalisés à différents niveaux de contraintes, exercés entre deux plateaux rigides selon les axes Z et Y. On recherche la rupture par flambement du montage. Les déformations sont enregistrées en continu.

Des essais de résistance à la compression à charge constante, sont menés selon le protocole suivant :

- 100 à 3 000 heures : 5 points de rupture,
- Au-delà de 3 000 heures : 1 point de rupture.

Les valeurs des contraintes à long terme sont établies sur la base d'une régression calculée grâce aux 6 points de rupture, pour une rupture attendue à 50 ans.

2.2.7.2.1. Charge verticale admissible à long terme

La contrainte à long terme maximale qui conduirait, après 50 ans de mise en service, à une rupture est de 131 kN/m² pour la contrainte verticale.

2.2.7.2.2. Charge horizontale admissible à long terme

La charge horizontale admissible à long terme dans le sens horizontal est mesurée dans les mêmes conditions que dans le sens vertical.

Le montage de référence est testé sans paroi latérale.

La contrainte à long terme maximale qui conduirait, après 50 ans de mise en service, à une rupture est de 37 kN/m² pour la contrainte horizontale.

2.3. Dispositions de conception

Les informations fournies doivent permettre de caractériser les conditions de mise en œuvre de l'ouvrage, les conditions de réalisation (emprise disponible, mode de terrassement, contraintes spécifiques...), et les conditions d'exploitation (charges roulantes, charges permanentes, charge instantanée occasionnelle, nappe phréatique...).

Les informations contenues dans le Dossier Technique doivent permettre au maître d'œuvre de réaliser les dimensionnements et validations nécessaires qui relèvent de sa responsabilité.

Dans le cas de bassins d'infiltration : il est impératif de respecter une distance minimale de 5 m entre le bassin d'infiltration et l'emprise de tout ouvrage fondé environnant. En cas de fondations superficielles (fondations profondes non concernées, p.ex. les fondations sur pieux), ces dernières doivent toujours se trouver au-dessus du plan incliné avec une pente de 33% (1V/3H)

du point bas du bassin d'infiltration le plus proche du bâtiment fondé superficiellement vers les horizons plus profonds du sol (côté fondations).

Ces distances et plans prennent en compte les risques mécaniques (charge supplémentaire) et hydrauliques pouvant être induits par le bassin d'infiltration à proximité d'ouvrages fondés.

Toute exception à cette règle doit faire l'objet d'une étude spécifique par un bureau d'études prenant en compte le risque pour le bâtiment et le bassin d'infiltration.

2.3.1. Environnement géologique et hydrologique

L'environnement géologique et hydrologique dans lequel l'ouvrage sera mis en œuvre doit faire l'objet d'une étude. Dans l'étude hydrologique sera intégré les niveaux EH et EE de l'eau dans tous les cas, avec EH le niveau des eaux correspondant à une période de retour de cinquante ans et EE le niveau des eaux exceptionnelles.

Dans le cas des bassins d'infiltration sera également intégrée la perméabilité du sol. Dans le cas des bassins étanches, la stabilité à vide doit être étudiée.

2.3.2. Volumes

Le volume du bassin est déterminé par le maître d'œuvre selon les prescriptions du Guide Technique "Les Structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales".

2.3.2.1. Volume de fouille

Le volume de fouille est déterminé par le maître d'œuvre selon les prescriptions du Guide Technique "Les Structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales" (§5.2).

2.3.2.2. Volume utile de l'ouvrage

Le maître d'œuvre se charge du calcul hydraulique du dispositif de stockage. Il fournit les données nécessaires pour la pré-étude du dimensionnement géométrique du bassin. Sur la base des données communiquées, GRAF réalise un calepinage des modules, plaques de fond, parois latérales et accessoires nécessaires pour la pose du bassin.

Le volume utile de l'ouvrage doit tenir compte :

- Des volumes utiles des modules élémentaires et des plaques de fond,
- De la cote de fil d'eau en sortie.
- Dans le cas d'un ouvrage de rétention, le volume net de l'ouvrage est minoré du volume entre le fond de l'ouvrage et le fil d'eau de sortie.
- Dans le cas d'un bassin de rétention, de la pente éventuelle du fond de forme. La pente du fond de bassin est au maximum de 1 %,
- De la cote du fil d'eau de l'évent de ventilation,
- Dans le cas d'un ouvrage d'infiltration, le volume net est identique au volume théorique maximal.
- La hauteur minimale entre le fond du bassin et le fil d'eau est de 58 mm par piquage du tube dans la paroi latérale.

Dans le cas des bassins réalisés avec une seule hauteur de module élémentaire, le calcul du volume du bassin prendra en compte l'ensemble des critères listés ci-avant. On choisira dans ce cas de préférence la mise en place d'une aération au travers d'un ou plusieurs événements directement placés sur le toit de l'ouvrage. Dans cette configuration, on s'affranchira d'une perte de volume utile liée à la présence d'un événement positionné latéralement par rapport à l'ouvrage.

Le dimensionnement final reste de la responsabilité du maître d'œuvre.

2.3.3. Comportement mécanique

Le dimensionnement est réalisé par le maître d'œuvre en accord avec le guide "Les Structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales" (décembre 2011).

La note de calcul du maître d'œuvre doit prendre en compte :

- la hauteur et la nature du remblai,
- le type de trafic,
- les éventuelles charges statiques (stockage, appui patin pompier, ...),
- les dimensions de l'ouvrage,
- la résistance et les déformations à long terme des modules et des plaques de fond,
- la présence de nappe pour les ouvrages de rétention.

Le bassin peut être mis en œuvre sous chaussée, parking, trottoir, accotement et espace vert sous réserve d'une hauteur minimale de recouvrement :

- sous espace vert, avec une hauteur de recouvrement (Hr) minimale de 0,30 m.
- sous parking véhicule léger avec $Hr \geq 0,50$ m,
- sous chaussée à trafic lourd (type convoi BC) avec $Hr \geq 0,80$ m.

La connaissance et la prise en compte des caractéristiques géotechniques du sol est indispensable pour la conception et la réalisation de l'ouvrage.

Le respect des dispositions préconisées par le maître d'œuvre au stade de l'étude préalable et soumises au fabricant, en fonction du cas particulier du chantier, sont impératives pour assurer la stabilité de l'ouvrage et sa compatibilité avec d'éventuelles applications routières.

Il convient de rappeler que la déformation maximale admissible à long terme sur l'ouvrage est à fixer par le Maître d'œuvre. Cette exigence peut limiter le nombre de couches admissibles indépendamment des autres considérations à prendre en compte. La valeur de déformation à long terme à prendre en compte est de 2 % de la hauteur totale des modules.

La mise en œuvre en présence de nappe phréatique doit faire l'objet de vérifications particulières telles que définies dans le Guide Technique. Il convient de veiller particulièrement aux moyens mis en œuvre pour assurer la portance du sol sous-jacent.

Le coefficient de sécurité global retenu pour le dimensionnement sera de 2,5 correspondant à un γ_A de 1,35 et un γ_M de 1,85, soit un coefficient global de 2,5.

Lorsque l'ouvrage est réalisé sous chaussée les effets dynamiques seront pris compte dans les conditions du Fascicule 70.

2.3.4. Hydraulique

Les dispositions prises pour le calcul des débits d'infiltration dans le sol, le dimensionnement des ouvrages ainsi que les dispositions constructives générales sont définies dans le Guide Technique "Les structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales (2011)" et dans le Fascicule 70 Titre II.

La pérennité des performances hydrauliques est indissociable du respect des conditions d'entretien.

2.4. Conditionnement, manutention, stockage

2.4.1. Conditionnement

Les modules élémentaires ECOBLOC INSPECT SMART sont livrés sur palettes, empilés les uns dans les autres. La hauteur maximale d'empilement est de 1,25 m.

Les plaques de fond et les parois latérales sont livrées empilées sanglées.

2.4.2. Manutention

Le chargement et le déchargement des conditionnements ne soulèvent pas de difficulté particulière. Les précautions habituelles doivent être respectées, comme par exemple l'usage d'un chariot muni de fourches, afin d'éviter toute détérioration des pièces. Les manutentions brutales et les chutes sur le sol lors du déchargement devront être évitées.

2.4.3. Stockage

Le stockage des modules et plaques de fond doit s'effectuer sur des aires planes et dégagées de tout objet pouvant endommager les produits.

La durée maximale de stockage à l'extérieur est d'un an.

2.5. Dispositions de mise en œuvre

Les opérations suivantes sont réalisées selon les prescriptions minimales du Guide Technique "Les Structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales" (dec-11).

Les modalités de mise en œuvre des produits figurent dans un guide de pose, fourni par GRAF DISTRIBUTION avant chaque chantier.

2.5.1. Opérations de terrassement

Les opérations suivantes sont réalisées selon les prescriptions minimales du Guide Technique "Les Structures Alvéolaires Ultra légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales" (dec-11). En particulier :

- Terrassement et préparation du fond de forme,
- Mise en œuvre et caractéristiques du géotextile et du dispositif d'étanchéité,
- Remblayage latéral,
- Couche de protection,
- Remblai initial et couche de forme.

Points particuliers :

En rétention, une pente du fond de forme comprise entre 0,5% et 1,0% sera aménagée afin d'assurer l'écoulement depuis le regard d'injection en amont vers le regard de sortie en aval.

Un lit de pose sera réalisé sur une épaisseur minimale de 10 cm, il sera plan et constitué de l'un des matériaux suivants :

- Rétention étanche : emploi de sable compacté à 95% de l'OPN,
- Infiltration :
 - gravier 5/15 exempt de fines,
 - ou matériau équivalent compacté, selon la granulométrie et la perméabilité du matériau, à au moins à 92% de l'OPN.

2.5.2. Installation de l'ouvrage

2.5.2.1. Pose du système

Le plan de calepinage sera respecté, en veillant à la bonne implantation de tous les éléments (sens d'inspection, événements, etc.). Les éléments seront assemblés de la manière suivante :

- Pose des plaques de fond sur le géotextile venant d'être installé, en veillant à bien respecter le sens prévu pour l'inspection,
- Assemblage des plaques de fond entre elles à l'aide des clips,
- Assemblage des modules élémentaires ECOBLOC INSPECT SMART du 1er niveau dans les plaques de fond (la géométrie des pièces fait que tous les niveaux s'assemblent dans le même sens sur un même axe), et des modules entre eux avec les clips,
- Assemblage des modules élémentaires des niveaux supérieurs dans ceux déjà posés (la géométrie des pièces fait que tous les niveaux s'assemblent dans le même sens),
- A chaque niveau, utilisation de clips pour assembler les éléments entre eux,
- Montage des parois latérales aux extrémités de l'ouvrage, en les encliquetant simplement dans les ouvertures déjà existantes sur les modules ECOBLOC INSPECT SMART.

Le sens de pose des plaques de fond et des modules devra être respecté pour garantir la réalisation de canaux.

2.5.2.2. Raccordement des entrées et sorties d'eau

Le raccordement s'effectue directement par piquage du tube dans la paroi latérale. Ceux-ci seront préalablement découpés en suivant le gabarit présent sur le côté à raccorder. Le tronçon de tube sera inséré dans cette découpe, sur une longueur égale à une fois la longueur d'emboîture du tube (voir figure 3).

2.5.3. Remblayage latéral et recouvrement de l'ouvrage

Ces travaux seront réalisés selon les préconisations du §5 du Guide Technique "Les Structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales" (dec-11), et selon les règles de sélection et de compactage des matériaux figurant à la norme NF P98-331.

2.5.3.1. Remblai latéral

Le type de matériau mis en œuvre sera homogène sur toute la périphérie du bassin et fera l'objet d'une attention particulière, notamment vis-à-vis de la cohérence entre les charges verticales, l'angle de frottement interne du matériau de remblai et la résistance mécanique de l'ouvrage dans le sens latéral. Il convient de prendre en compte une valeur de coefficient horizontal de poussée de 0,33 pour la réalisation des terrassements et remblais.

Les opérations de remblai et de compactage suivront les recommandations de la norme NF P98-331 et du guide technique SETRA / LCPC « Remblayage des tranchées ».

Une attention particulière sera portée pour ne pas détériorer le géotextile et/ou le DEG (Dispositif d'Étanchéité par Géomembrane).

2.5.3.2. Recouvrement

Les opérations de remblai et de compactage sur bassin seront effectuées à l'aide d'engins légers.

Une couche de protection de 10 cm en sable B1 ou B3 sera disposée sur le géotextile de la partie supérieure du bassin. Le matériau sera approvisionné à la pelle ou par poussage, sans circuler directement sur le toit du bassin. Ce sable sera compacté en même temps que la 1ère couche de remblai supérieur.

Ensuite, le remblai sera constitué selon l'utilisation prévue de l'ouvrage, soit en terre végétale, soit en matériaux routiers (matériaux utilisables en remblai au sens de la norme NF P98-331). Lors de la mise en œuvre des couches successives de remblai, une couverture minimum de 50 cm sera appliquée avant tout compactage lourd.

Les opérations de remblai et de compactage suivront les recommandations de la norme NF P98-331 et du guide technique SETRA / LCPC « Remblayage des tranchées ».

2.5.4. Ventilation

Le diamètre nominal des événements démarre à DN/OD 110. Leur nombre dépendra de la section totale cumulée des connecteurs entrants (section de passage du ou des événements = 100 % de la section de passage du ou des collecteurs d'entrée raccordés au bassin).

Les événements (tubes assainissement à parois extérieures lisses) sont installés en périphérie du bassin, latéralement sur l'étagage supérieur ou en voute.

Lorsque la mise à l'air se fait latéralement, on effectuera un raccordement au travers de la paroi latérale en suivant le gabarit souhaité qui s'y trouve. Le tronçon de tube sera inséré dans cette découpe, sur une longueur égale à une fois la longueur d'emboîture du tube.

Dans le cas où la mise à l'air se fait en voute, on utilisera une ou plusieurs platines de raccordement, positionnées sur le toit de l'ouvrage. La platine peut être fixée sur le module, par exemple, à l'aide de vis auto-perforantes pour les matériaux plastiques ou à l'aide de 4 vis inox de 8 mm de diamètre et de longueur 80 mm équipées de rondelles et d'écrous.

Le positionnement des événements est réalisé avant la mise en place du géotextile et du dispositif d'étanchéité.

Les tubes d'événements (ventilation latérale) débouchent dans les ouvrages ventilés d'injection (en amont), ou de vidange (en aval).

2.5.5. Cas particulier des bassins n'utilisant qu'une hauteur de modules élémentaires

L'ensemble des préconisations mentionnées dans les paragraphes 2.5.1, 2.5.2, 2.5.3 et 2.5.4 sont à respecter. Une attention particulière devra être apportée au raccordement des canalisations d'entrée et sortie du bassin, ainsi qu'aux canalisations d'événements pour ne pas risquer de chevauchement. Le Maître d'œuvre se reportera utilement au § 2.3.2.2 concernant le calcul du volume.

2.6. Maintien en service du produit

2.6.1. Accès à l'ouvrage

L'accès à l'ouvrage s'effectue par l'intermédiaire de regards de visite ou boîtes d'inspection (Dint \geq 600 mm) directement raccordés.

Seuls les canaux reliés à un regard de visite ou une boîte d'inspection permettent une inspection par passage caméra.

Les canaux d'inspection et d'hydrocurage ont une largeur de l'ordre de 150 mm à une hauteur de 100 mm depuis le dessus de la plaque de fond (voir figure 2d). La caméra d'inspection utilisée ne devra pas avoir une largeur de plus de 145 mm à 100 mm de sa hauteur.

2.6.2. Entretien et maintenance

Les conditions générales de maintenance et d'exploitation des ouvrages sont réalisées conformément au Guide Technique "Les structures Alvéolaires Ultra légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales" (déc-11).

De manière générale, il est recommandé d'équiper en amont de l'ouvrage un système de filtration et/ou décantation qui sera curé selon une fréquence dépendant de la nature de l'équipement de prétraitement et de l'environnement.

Une inspection télévisuelle, au minimum tous les 2 ans, et après des événements particuliers (pluie d'occurrence exceptionnelle, travaux à proximité du bassin, ...) est recommandée afin de vérifier l'intégrité fonctionnelle de l'ouvrage.

La présence d'un prétraitement permet de réduire la fréquence des opérations d'entretien.

Les conditions d'hydrocurage ont été testées à un débit de 280 l/min à 120 bars, pour des diamètres des orifices de la buse de 2,6 mm +/- 0.02 mm.

Les têtes avec une action mécanique complémentaire, par exemple tête rotatives excentrées, à vibrations et à chaînes sont exclues.

2.7. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

2.7.1. Mode de fabrication

La fabrication des produits ECOBLOC INSPECT SMART est réalisée sur le site de Herbolzheim par injection (et par chaudronnage des plaques et tubes en polyéthylène pour les platines fournies par le groupe Graf).

2.7.2. Contrôles internes

Le système qualité mis en place dans l'usine de production est certifié ISO 9001 (version 2015).

La nature et les fréquences des contrôles sur les matières premières, le process de fabrication et les produits finis sont déposés au CSTB.

2.7.3. Contrôles externes

Les produits ECOBLOC INSPECT SMART font l'objet d'une certification matérialisée par la marque QB qui atteste la régularité et le résultat satisfaisant du contrôle interne.

Les produits bénéficiant d'un certificat valide sont identifiables par la présence, sur les produits, du logo QB.

Les caractéristiques certifiées sont les suivantes :

- caractéristiques dimensionnelles (cf. § 2.2.4 et 2.2.5),
- détermination de la résistance en compression simple dans le sens vertical sur un bloc (cf. § 2.2.7.1.1).

Dans le cadre de la certification QB, le CSTB audite périodiquement les sites de fabrication pour examen du système qualité mis en place, prélève et réalise les essais suivants au laboratoire de la marque grâce au prélèvement de deux modules et d'une plaque de fond :

- caractéristiques dimensionnelles,
- résistance mécanique en compression simple.

2.8. Mention des justificatifs

2.8.1. Résultats expérimentaux

Les essais suivants ont été réalisés sur les produits ECOBLOC INSPECT SMART :

- Essais de caractéristiques dimensionnelles des modules - rapport PT 21357071-1,
- Essais de caractérisation matières des modules, plaques de fonds et parois latérales - rapport, PT 21357072,

- Essais de comportement mécanique à long terme - rapport P07419-T01A du laboratoire IKT,
- Essais de fluage sur la matière injectée – rapport : PT 21357072,
- Essais en compression simple suivant les axes X, Y et Z : PT 21357071-1,
- Essai de compression avec effet de pente, axe Z : P07419-T04B.

2.8.2. Références chantiers

Une liste de références a été déposée au CSTB.

2.9. Annexes du Dossier Technique

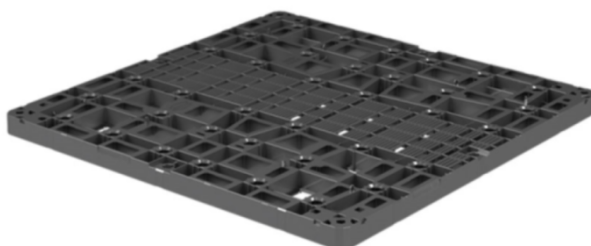


Figure 1a : Plaque de fond ECOBLOC INSPECT SMART

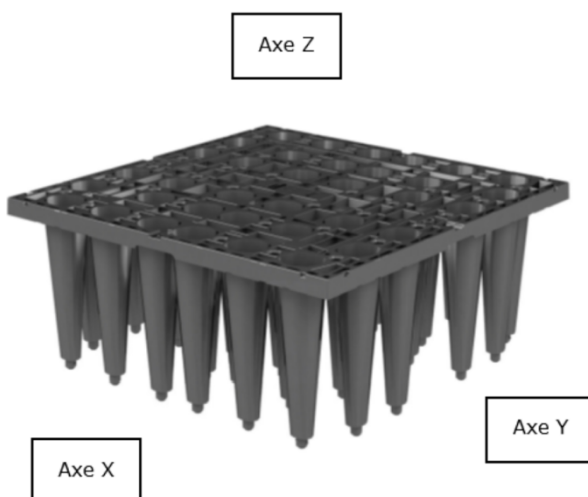


Figure 1b : Module élémentaire ECOBLOC INSPECT SMART

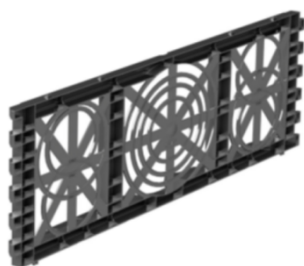


Figure 1c : Paroi latérale ECOBLOC INSPECT SMART



Figure 1d : Clip d'assemblage ECOBLOC INSPECT SMART

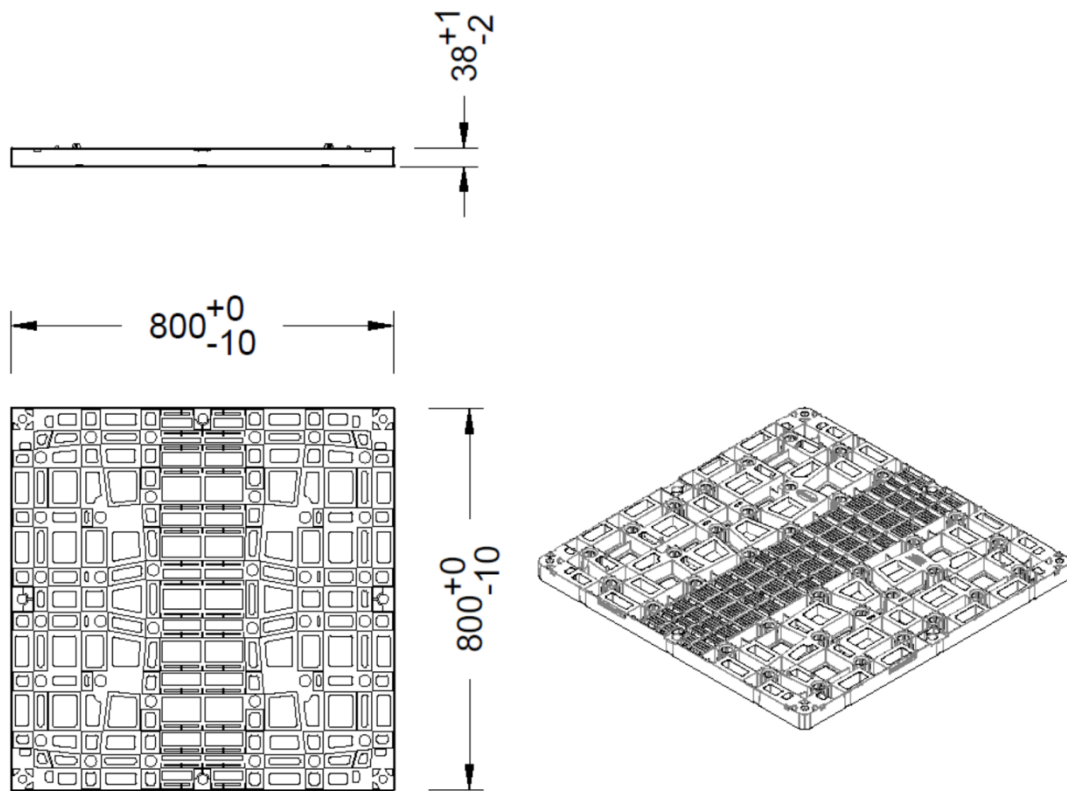


Figure 2a : Caractéristiques dimensionnelles de la plaque de fond

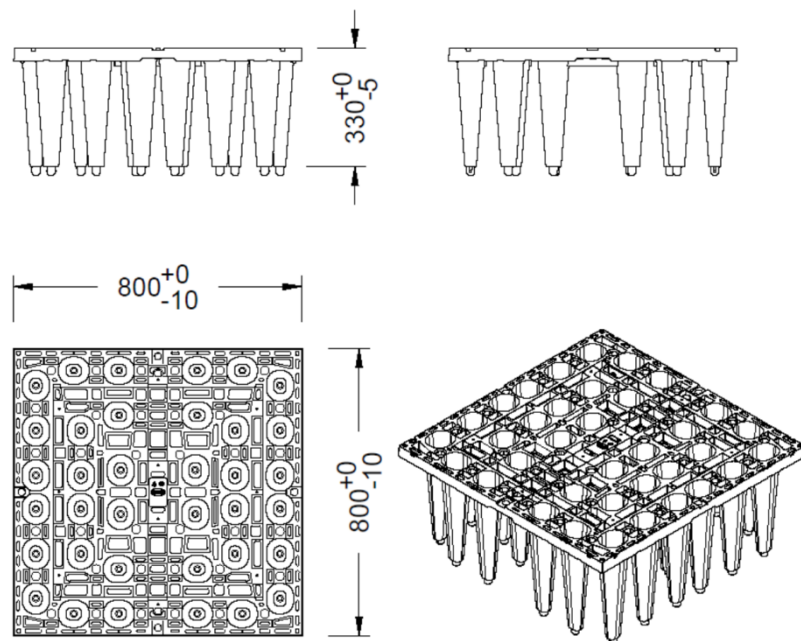


Figure 2b : Caractéristiques dimensionnelles du module élémentaire

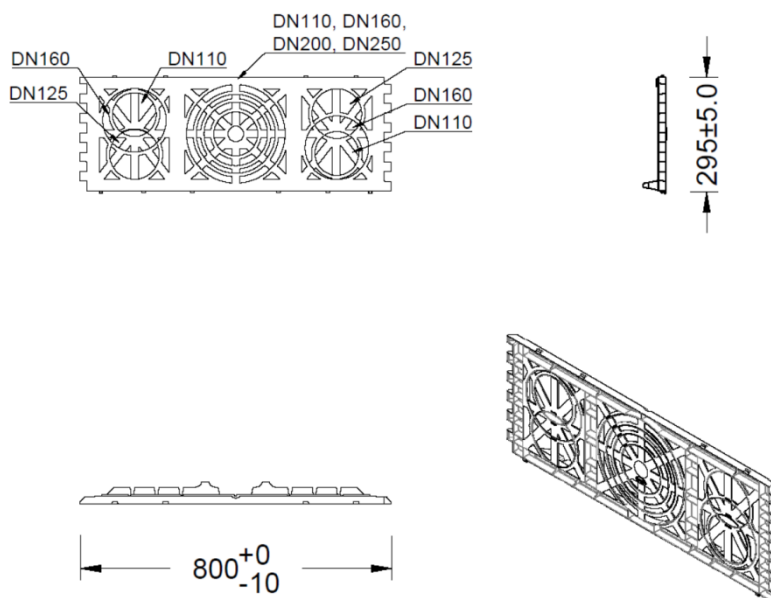


Figure 2c : Caractéristiques dimensionnelles de la paroi latérale

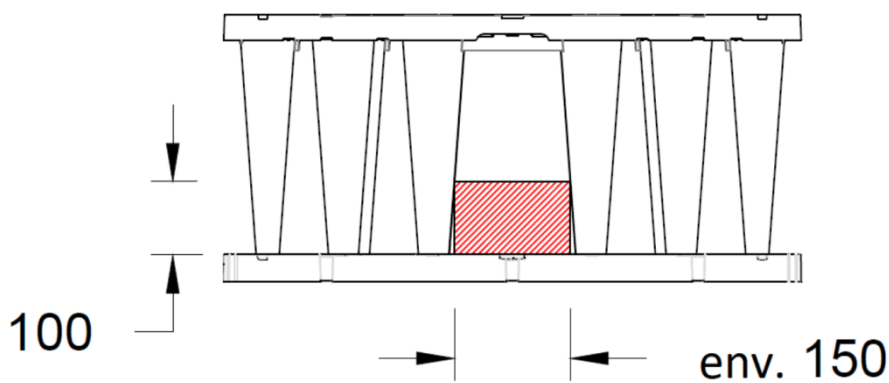
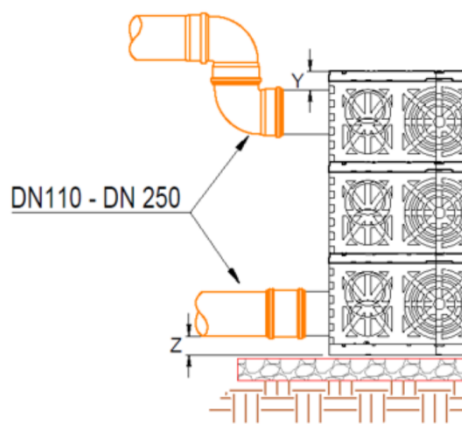


Figure 2d : Canal d'inspection



Diamètre nominal	Mode de raccordement	Cote "Z" (mm)	Cote "Y" (mm)
DN 110	Direct sur module	80	80
DN 125	Direct sur module	70	70
DN 160	Direct sur module	70	70
DN 200	Direct sur module	85	85
DN 250	Direct sur module	60	60

Figure 3 : Vue en coupe avec évent latéral et tube de raccordement au travers de la paroi latérale

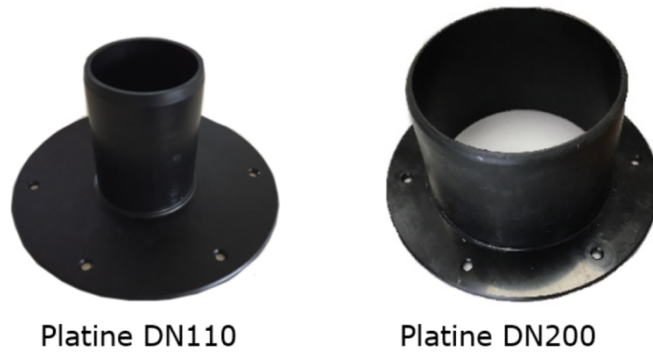


Figure 4 : Platines de raccordement pour ventilation sur le toit de l'ouvrage